

# Descriptif sommaire

conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

## 1 - GROS ŒUVRE

Terrassements généraux :

Fondations définies en fonction de l'étude de sol et des études d'exécution du BET structure.

Principe constructif porteur en maçonnerie : poteaux et poutres en béton armé

Murs de façades et pignons en parpaings creux de 20 cm d'épaisseur ou briques, suivant le principe constructif et les études d'exécution établis par le BET structure et thermique

Murs de refends entre logements en parpaings de 20 cm d'épaisseur ou briques.

Appuis de fenêtres : préfabriqués en béton.

Planchers séparatifs de logements en béton armé.

Isolation des sous faces de planchers des niveaux inférieurs d'habitation :

Finition des façades et pignons par enduit projeté monocouche teinté dans la masse de couleur au choix de l'architecte et briquettes.

Escaliers communs en béton.

## 2 - CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE – BARDAGES BOIS - PLANCHER BOIS

Charpente bois réalisée en éléments industrialisés de type fermette ou en pièces de bois massif assemblées traditionnellement.

Couverture par tuiles.

Isolation en toiture par laine minérale.

Descentes et gouttières pendantes.

Châssis de toiture de type velux ou similaire pour certaines pièces.

## 3 – MENUISERIES EXTERIEURES

Porte palière à âme pleine isolée 2 faces de parements tôlées pré laquées, pare flamme, avec joints iso phoniques, parements peints, équipée d'une serrure de sûreté 3 points à canon de sûreté, anti-dégondage, joint de seuil, compris toute quincaillerie.

Menuiseries extérieures en PVC ou aluminium conformes aux normes. Double vitrage isolant sur toutes les menuiseries extérieures.

Occultations des baies des parties privatives par volets roulants à lames PVC ou aluminium, manœuvre par tringle oscillante et coffres de volets roulants intégrés sauf SDB et /ou WC. Bardage bois partiel. Gardes corps bois.

## 4 - CLOISONS SECHES – FAUX PLAFONDS – ISOLATION

Cloisons de distribution intérieure de type plâtre cloisons sèches alvéolaires.

Doublages des parois extérieures des logements par un complexe isolant thermique polystyrène + plaque de plâtre de type placomur ou similaire, dimensions selon étude thermique.

Plafonds des logements du dernier niveau réalisés en faux plafonds rampants, type placostil ou similaire en plaques de plâtre vissée sur ossature métallique.

Traitement des murs de refends maçonnés séparatifs des logements : 1 face traité par doublage, 1 face réalisée en enduit plâtre traditionnel. (sans objet si mur béton)

## 5 - MENUISERIES INTERIEURES

Portes intérieures de distribution iso planes en bois à âmes alvéolaires et finition peinture.

Façade de placard du type SOGAL/COULIZED ou similaire, coulissantes ou ouvrant à la française.

# Descriptif sommaire

conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

Équipement des placards avec étagères et penderie (1 étagère toute largeur, séparatif, 3 étagères pour placard large de plus de 80cm, tringle).

Trappe de visite : 1 par gaine pour les appartements.

## 6 - SALLES DE BAINS – WC – EAU CHAUDE SANITAIRE

Salles de bains : Baignoire en acier émaillé de dimension 160 x 70 ou 170 x 70, avec robinet mitigeur et ensemble de douche, façade avant carrelée à l'identique (avec trappe de visite).

Ensemble vasque comportant : 1 ou 2 vasques avec robinet mitigeur.

Cuvette de wc blanche avec abattant double, réservoir de chasse silencieux, avec bouton économiseur d'eau.

Eau chaude sanitaire : Production d'eau chaude sanitaire par cumulus électrique de capacité adaptée à la taille du logement conforme à la réglementation en vigueur.

Cuisine : évier double bacs avec égouttoir et mitigeur sur meuble mélaminé.

## 7 - ELECTRICITE

Installation et équipement conforme aux normes en vigueur (NF C15 –100)et ses additifs.

Alimentation en monophasé 220 V. Protection disjoncteur divisionnaire. Disjoncteur différentiel haute sensibilité 30 ma, incorporé au tableau d'abonné.

## 8 - TELEVISION – TELEPHONE

Télévision : pour tous les logements/ les prises TV seront reliées à l'antenne collective pour la réception de toutes les chaînes hertziennes.

Une prise téléphone dans toutes les pièces principales suivant PROMOTELEC

## 9 - CHAUFFAGE ELECTRIQUE INTEGRE

Installation conforme à la norme en vigueur, suivant étude thermique.

Chauffage individuel par convecteurs électriques sauf salles d'eau / sèche serviette électrique.

Radian dans séjour et convecteurs dans les autres pièces.

## 10 - VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

Ventilation générale et permanente de chaque logement avec entrées d'air neuf par grilles dans les menuiseries des pièces principales et extraction mécanique par bouches auto réglables ou hydro réglables dans les pièces humides suivant étude thermique.

## 11 - REVETEMENT DE SOLS

Dans les logements : Carrelage grès émaillé conforme à la classe UPEC collé ou scellé sur ASSOUR dans toutes les pièces sauf chambres et aux niveaux supérieurs des appartements T3, plinthes assorties dans ces mêmes locaux.

Revêtement Sol souple Balsan, Bonar floor ou similaire dans les chambres et aux niveaux supérieurs des appartements T3 (gamme de choix préalable suivant avancement du chantier).

Possibilité de parquet sur devis.

Balcons en béton bouchardé ou lissé.

# Descriptif sommaire

conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

Dans les parties communes :

Circulations, escaliers et paliers communs : béton taloché fin ou carrelage

Locaux techniques, locaux vélos: dalle béton brut au sol.

Sol des locaux poubelles finition normalisé.

## 12 - REVETEMENT MURS ET PLAFONDS

Dans les logements :

Plafonds toutes pièces sauf pièces humides : peinture projetée type gouttelette grain fin.

Plafonds pièces humides : peinture projetée type gouttelette grain fin peinte

Murs : toutes pièces sauf chambres et salle de bains wc cuisine : peinture projetée type gouttelette écrasée blanche.

Chambre : gouttelette écrasée blanche.

Salle de bains, wc, cuisine : peinture projetée type gouttelette grain fin peintes

Peinture glycérophtalique sur huisseries.

Salles de bains : Faïence 20 x 20 autour de la baignoire hauteur 1,60 M sur 3 côtés, compris tablier

Cuisine : Faïence 20 x 20 autour de l'évier, sur 60 cm de hauteur, compris retours de 60 cm en fonction de la configuration de situation.

Parties communes : circulations, escalier, palier :

Murs traités en retour des façades des bâtiments en enduit.

Éclairage des coursives par appliques murales commandées par radar.

## 13 - AMENAGEMENT EXTERIEURS

Parkings et voirie en enrobé.

Chemin piétonnier en béton désactivé ou revêtement de couleur.

Éclairage extérieur par bornes éclairées commandées par cellules photo électriques.

Espaces verts communs engazonnés agrémentés de massifs de plantes ou d'arbustes variés, compris bouches d'arrosage.

Local poubelles équipé d'un point d'eau et d'une évacuation EU.

Plaque d'entrée de la résidence et signalétique adaptée.

Ensemble boîtes aux lettres homologuées « la poste », centralisées sur le site ou par bâtiment.

Commande du portail d'entrée électrique.

NOTE : Il est expressément entendu que le Maître d'œuvre et le Maître de l'Ouvrage pourront accepter des entreprises ou proposer d'eux même le remplacement des prestations qu'ils jugeront au moins similaires à celles indiquées dans la présente notice, c'est-à-dire de caractéristiques ou marques équivalentes ou supérieures, notamment si des impératifs techniques, esthétiques ou d'approvisionnement l'exigent.